

“ Quand venait le moment de leur sortie, il leur procurait un vêtement complet et leur continuait ses secours, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à leur trouver du travail. Comme il était heureux quand il les voyait réhabilités ! Il éprouva un jour une grande consolation, en recevant d'un grand industriel, dont personne n'aurait pu soupçonner l'ancien passage à la Roquette, une somme d'argent qu'il le pria d'accepter, pour l'aider à continuer, vis-à-vis d'autres, l'œuvre de régénération qu'il avait accomplie pour lui.

“ C'est surtout auprès des condamnés à mort qu'il épuisait les ressources de sa douceur, de sa patience et de son zèle. “ Vous en avez un, lui disait-on un jour, dont vous n'avez rien à espérer. ” Il répondit avec simplicité : “ Je ne désespère jamais de personne. ” Dès qu'il prévoyait une exécution, il faisait des jeûnes, passait des nuits en prières et offrait à son bon saint Joseph des promesses d'ex-voto : les plus pervertis et endurcis des suppliciés, pendant les longues années de son ministère à la Roquette, ont tous, au moins à la dernière heure, pleuré leurs crimes à ses pieds et demandé à Dieu pardon.

“ Sa charité était universellement connue, parce que la reconnaissance de ceux qui en étaient l'objet trahissait souvent la discrétion qu'il mettait à la faire ; mais combien peu soupçonnaient son esprit de pauvreté, bien qu'un journal ait autrefois décrit son intérieur d'aumônier de la Roquette. C'était une cellule de carme ou de chartreux, nous dirions presque de prisonnier. Une table et quelques vieilles chaises formaient le principal de son mobilier ; des images au lieu de tableaux, recouvraient son misérable prie-Dieu ; enfin pour se reposer, un lit de sangle, dont il a continué à se servir dans sa mansarde de Saint-Leu jusqu'à la fin de sa vie. Nous n'aurions cependant pas fait connaître tout son mobilier, si nous oublions le soin qu'il avait pris de se procurer, depuis de longues années, le cercueil dans lequel il devait être enseveli, et qu'il

tenait près de sa couche, afin de penser toujours à la mort. Un ami lui faisait remarquer un jour que ce cercueil en chêne était de meilleure apparence que ses autres meubles : “ C'est juste, répondit-il, mais c'est précisément le seul que j'emporterai. ”

“ Son austérité était égale à son esprit de pauvreté. Il se couchait régulièrement à onze heures et se levait à quatre ; ce n'est que dans les derniers mois de sa vie qu'il a consenti, par obéissance, à se coucher plus tôt.

“ Quel concert de louanges, le jour de ses funérailles, si l'on pouvait recueillir dans un panégyrique tout ce que l'on entendait sur le parcours ! Nous ne citerons qu'une des réflexions dont nous avons été frappés, en traversant la place de la Bastille. Un ouvrier apprenant que ce convoi était celui de l'abbé Crozes : “ Oh ! s'écria-t-il avec émotion, si celui-là n'est pas au Paradis, il n'y a personne. ”

— 0 —

DECISION JUDICIAIRE

Son Honneur le Juge Cimon vient de rendre jugement dans une des causes les plus importantes qui puissent se présenter devant les tribunaux civils, si nous considérons les principes qui étaient en jeu.

En voici le sommaire succinct :

Vers le printemps, en 1882, un certain nombre d'habitants de la paroisse de St. Louis, Kamouraska, au nombre desquels étaient les demandeurs et le défendeur en cette cause, décidèrent de construire une *église pour la desserte du culte catholique*, dans la paroisse, à un endroit appelé *route St. Germain*. Chacun devait fournir sa quote-part, suivant la valeur de ses terres ; et la quote-part que le défendeur promit de payer, fut fixée à \$140.00, outre certains charriages à faire.

Le 24 mai 1882, ils se réunirent de nouveau, *aux fins d'élire des syndics pour faire parfaire, ériger et construire les travaux d'une église et sacristie en la dite paroisse sur la*